

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19248**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien expert après-vente motocycles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien Expert Après-Vente Motocycles réalise les activités techniques, d'organisation et de gestion relatives à la maintenance des véhicules.

Concernant les activités techniques, il réalise toutes les interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules portant sur :

- les moteurs thermiques et équipements périphériques
- les ensembles mécaniques
- les systèmes électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule
- la pose d'accessoires sur véhicules
- le contrôle et les interventions sur partie cycle

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures et l'identification de démarches se rapportant à : l'établissement de diagnostics, la mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais. Elles supposent également la capacité d'interprétation de grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

Dans le cadre de ces activités, il assure également en matière d'organisation et de gestion de la maintenance :

. Organisation de la maintenance :

- la relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier : réception / transmission d'informations à caractère technique
- la mise à jour et le classement de la documentation technique
- la planification de l'intervention
- l'agencement et l'entretien du poste de travail et de l'outillage
- l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise
- l'affectation, le suivi et le contrôle des activités confiées aux collaborateurs

. Gestion de la maintenance :

- l'établissement de tout document d'atelier utile
- l'établissement de devis, d'O.R.
- l'accueil clientèle et restitution des véhicules
- et formule les conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.

. Fonction formation technique :

- la réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.
- la participation à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise
- le tutorat de jeunes en formation alternée
- l'appui technique aux collaborateurs du S.A.V.

Les capacités attestées :

- Effectuer le contrôle et la maintenance de tout système d'allumage et d'alimentation par carburateur, injection et circuit de charge - démarrage
- Effectuer le diagnostic et la maintenance de tout système d'allumage et d'alimentation par injection
- Réaliser le diagnostic, la maintenance et la mise au point du haut et bas moteur
- Réaliser le diagnostic, la maintenance de systèmes de lubrification et de refroidissement de l'ensemble moteur
- Effectuer la dépose / repose des éléments défectueux
- Evaluer les différences de tenue de route en fonction de la géométrie
- Réaliser le contrôle et la maintenance d'une suspension
- Evaluer l'importance d'une déformation
- Réaliser le contrôle et la mise au point d'une suspension
- Contrôler et remplacer un élément d'un système de freinage
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de gestion de stabilité du véhicule

- Poser un accessoire sur véhicule non pré-équipé
- Organiser les activités de la réception à la restitution du véhicule
- Etablir tout document administratif
- Organiser l'activité des collaborateurs et en effectuer le suivi technique
- Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
- Accompagner les salariés dans l'acquisition des compétences et la réalisation de leurs activités
- Identifier des besoins en formation technique
- Animer une formation technique
- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de motocycles.

Technicien Expert Après-Vente Motocycles

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1607 : Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

14 Modules :

- 1- Gestion moteur essence motocycles - niveau 1
- 2- Gestion moteur essence motocycles - niveau 2
- 3- Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques motocycles
- 4- Châssimétrie motocycles - niveau 1
- 5- Châssimétrie motocycles - niveau 2
- 6- Système de freinage motocycles
- 7- Système de gestion de stabilité du motocycle
- 8- Pose d'accessoires motocycles - niveau 2
- 9- Gestion et organisation de l'activité - niveau 2
- 10- Organisation des activités de l'équipe - niveau 1
- 11- Relation service niveau 1
- 12- Tutorat
- 13- Formation technique
- 14- Environnement professionnel motocycles

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé «Certificat de qualification professionnelle Technicien expert après-vente motocycles» avec effet au 03 juillet 2014, jusqu'au 03 juillet 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

site A.N.F.A. www.anfa-auto.fr

Lieu(x) de certification :

A.N.F.A.

41-49 rue de la Garenne BP 93 - 92313 SEVRES Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le C.Q.P. "Technicien Expert Après-Vente Motocycles" a été créé en juin 2012.